

**DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE 2026  
OU D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

<b>Le demandeur</b>	Particulier <input type="checkbox"/>	Maître d'œuvre ou conducteur d'opération <input type="checkbox"/>	Entreprise <input type="checkbox"/>
Mme <input type="checkbox"/>	M <input type="checkbox"/>		
Nom : .....		Prénom : .....	
Date de naissance : .....		Lieu de naissance : .....	
Dénomination : .....		Structure : .....	
N° de SIRET : .....		Représenté par : .....	
Adresse : .....			
Téléphone : .....		courriel : .....	
Future adresse (en cas de déménagement) : .....			
.....			

**Localisation du site concerné par la demande**

Adresse : .....	.....
.....	.....

**Objet de la demande**

- Manège (incluant le branchement électrique) ..... 12,00 € / jour
- Brocante ..... 2000,00 € (forfait)
- Cirques, chapiteaux, remorques habitables et toutes autres installations provisoires couvertes en dehors des fêtes communales reconnues – Forfait journalier incluant un branchement électrique et un branchement eau ..... 61,65 € / jour

**Période concernée**

La présente demande est formulée pour la période du ..... au .....

**Les prix seront appliqués selon les tarifs en vigueur à la période concernée par la demande**

## Documents à fournir

- **Toute demande formulée par un particulier devra être accompagnée d'un justificatif de domicile de moins de trois mois**
- **Copie recto verso de la carte nationale d'identité (CNI)**
- **Toute demande formulée par une entreprise devra être accompagnée d'un extrait KBIS**
- **Pour la mise en place d'un échafaudage ou d'une palissade, joindre un plan faisant apparaître les distances disponibles pour la circulation**

## Référence document d'urbanisme

En cas de pose d'un échafaudage ou de création d'un accès, ou d'une terrasse fermée, préciser le numéro de référence du document d'urbanisme obtenu au préalable :

D.P. -  P.C. n° .....

Fait à Saint-Leu-la-Forêt, le

.....  
signature du demandeur

La présente demande doit **impérativement être déposée au moins deux semaines avant** le début de l'occupation à la Direction des services techniques municipaux :

- soit par courrier : Mairie – 52, rue du Général Leclerc – 95320 Saint-Leu-la-Forêt
- soit par mail : [floriane.lamarthe@saint-leu-la-foret.fr](mailto:floriane.lamarthe@saint-leu-la-foret.fr) et [technique@saint-leu-la-foret.fr](mailto:technique@saint-leu-la-foret.fr)